

pour avoir voyagé dans les Territoires du Nord-Ouest. On peut parcourir par avion une distance égale dans les Prairies à moins de frais.

Étant donné que les gens du Nord n'ont aucun autre moyen de transport, le gouvernement se dit: «On les aura!» C'est un des thèmes favoris de certains, du côté du gouvernement. Au nom de la population qui vit dans les régions reculées que nous tâchons de développer et qui n'ont pas d'autres moyens de transport, je demande aux députés du Canada central, qui n'ont qu'une vague connaissance de la situation, de se mettre eux-mêmes dans la peau des gens du Nord pour deviner la réaction de ceux-ci.

Je prétends qu'une simple taxe de départ serait beaucoup plus équitable et il serait facile d'en établir la perception. Nous aurions ainsi une assiette beaucoup plus large. Les citoyens d'Inuvik, de Fort Norman, de Fort Simpson et de Yellowknife paient une taxe proportionnellement plus élevée du fait que le gouvernement insiste pour obtenir ce chiffre administrativement facile de 5 p. 100. C'est au nom de ces citoyens que nous engagerons le combat.

Nous sommes contents de voir que le ministre nous a dit que la plupart des services aériens dans le Nord et dans les régions frontalières ne seront pas astreints à cette taxe, du fait même du type d'avions utilisés, mais les services réguliers de passagers dans ces régions sont assujettis sans appel à la taxe. Le service Pacific Western qui fonctionne dans la région du fleuve Mackenzie jusqu'à Rankin Inlet, au nord de Yellowknife, en est un exemple. Cela s'applique aussi aux services aériens du Labrador et de Churchill Falls. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement insiste pour imposer à ces gens un pourcentage supplémentaire du fardeau de cette taxe. Ils ont déjà la vie assez dure. J'invite les députés ministériels à visiter ces régions juste pour s'en rendre compte.

M. Skoreyko: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser quelques questions au ministre. Comme le député d'Edmonton-Ouest je suis également très préoccupé par les tarifs pratiqués dans les Territoires du Nord-Ouest et par les effets que va avoir cette taxe sur ces gens pour qui l'avion est le seul moyen d'accès au monde extérieur. Par exemple, si nous considérons le prix d'un voyage entre Edmonton et Inuvik, nous voyons qu'il coûte un peu plus qu'un voyage entre Edmonton et Ottawa, alors qu'il existe d'autres moyens de transport entre ces deux villes et qu'il n'en existe aucun autre dans le Nord.

[L'hon. M. Lambert.]

Le ministre a essayé à plusieurs reprises de répondre à cette question, mais je lui demande pourquoi il a besoin de ces recettes supplémentaires. Il y a quelques années, 32 millions de dollars ont été dépensés à Edmonton pour un aéroport et, cependant, chaque fois qu'un transporteur étranger demande à l'utiliser, la Commission des transports aériens lui fait quelque obstacle, de sorte qu'il ne peut utiliser cet aéroport. Je ne sais pas si l'on vise ainsi à protéger Air Canada, mais je pense que ce n'est pas équitable.

J'estime que la taxe de 5 p. 100 est à la fois punitive et discriminatoire. Elle est punitive pour ceux qui doivent compter exclusivement sur le transport aérien. Je pense surtout aux gens qui habitent dans le Nord. Elle est discriminatoire à l'endroit de certaines régions du pays, par exemple à l'endroit de l'Ouest du Canada, où tous les hommes d'affaires doivent, bon gré mal gré, communiquer avec Toronto et Montréal, où se trouvent les usines et les institutions financières. Les voyages à destination de ces villes constituent une nécessité. Le prix du voyage est considérable et cette taxe ne va certainement pas arranger l'homme d'affaires qui s'est déjà vu gratifié récemment d'une surtaxe de 3 p. 100. Le Livre blanc indique qu'on va leur asséner un nouveau coup. Je demande au gouvernement de nous dire s'il entend mettre un terme à cette cascade de taxes qui s'abattent sur nous depuis les dernières élections.

Je voudrais souligner de nouveau que cette taxe touchera ceux-là même qui, dans un an ou deux, se trouveront pénalisés par les nouvelles mesures fiscales proposées dans le Livre blanc. J'estime que le moyen le plus équitable de procurer au gouvernement cette rentrée dont il semble avoir besoin est, comme l'a fait remarquer le député d'Edmonton-Ouest, d'instituer une taxe de départ, d'un ou deux dollars par personne, à l'aéroport d'embarquement.

Il y a un an ou deux, l'aéroport international d'Edmonton a imposé une redevance d'un dollar par tête à tout voyageur utilisant cette installation. Personne ne s'en est plaint. Étant donné le nombre de personnes qui voyagent par avion au Canada, l'imposition d'une telle redevance pourrait fournir assez de revenu pour satisfaire aux exigences du ministre. Une telle redevance serait sûrement plus équitable que la taxe de 5 p. 100 proposée par le gouvernement.

J'ai une autre question à poser au ministre. Pourquoi le gouvernement songe-t-il à ajouter à la récente hausse des tarifs d'Air Canada ces 5 p. 100 additionnels? Le prix du billet d'Edmonton à Ottawa était autrefois de \$96 en classe économique; il est maintenant de